Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-25-0526
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
de Diekirch
27, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration communale de la Ville de Diekirch
Objet	Réalisation de 3 forages de reconnaissance dans le cadre d'une étude géotechnique pour un remplacement des conduites d'eau potable du bassin Deiwelselter vers Diekirch
Localité(s)	Diekirch
Commune(s)	Diekirch

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

Digitally signed by:
Fabienne Gass
Date: 04/09/2025 14:43:45

Annexes :
- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés